



À l'aimable attention des

Représentants et observateurs permanents auprès des Nations Unies au secrétariat de New York, dans les agences et programmes des Nations Unies

Le 29 septembre 2025

Vos Excellences,

Le Mécanisme pour le financement du développement de la Société civile (Mécanisme FdD de la société civile) souhaite vous informer de sa position face au génocide perpétré contre le peuple palestinien et veux appeler les États membres de l'ONU à prendre des mesures décisives lors de la 80^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Mécanisme FdD de la société civile est solidaire des appels lancés par les mouvements qui luttent contre les systèmes d'injustice qui perçoivent les personnes de couleur, en particulier les personnes noires, brunes et les peuples autochtones, comme étant des êtres jetables, destinés à être sacrifiés par des systèmes racistes et coloniaux d'exploitation et de domination. Nous considérons la lutte du peuple palestinien contre l'occupation et l'apartheid comme faisant partie intégrante de notre lutte collective pour la justice écologique, raciale, économique et politique et pour un monde où chacun a le droit de vivre dans la dignité, sans oppression, et de réaliser son potentiel en jouissant de tous les droits humains. Les Nations unies ont été fondées sur ces mêmes principes de décolonisation et de promotion des droits humains, et ont reconnu à plusieurs reprises le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a rendu son ordonnance sur les mesures provisoires dans la plainte pour génocide intentée par l'Afrique du Sud contre Israël. La Cour a estimé que parmi les droits plausibles à considérer se trouve « [le] droit des Palestiniens de Gaza d'être protégés contre les actes de génocide » et qu'Israël devait donc cesser immédiatement toutes ces actions et garantir l'accès immédiat aux services de base et à l'aide humanitaire. Un an et demi plus tard, à la consternation du monde entier, aucune mesure significative n'avait été prise par les parties à la Convention sur le génocide. Le 16 septembre 2025, la Commission d'enquête internationale indépendante sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme concluant que « l'État d'Israël porte la responsabilité de ne pas avoir empêché le génocide, d'avoir commis un génocide et de ne pas avoir puni le génocide ».

En outre, le 18 septembre marque la fin du délai d'un an fixé par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour qu'Israël se conforme aux exigences de l'avis consultatif rendu en 2024 par la Cour internationale de justice (CIJ) sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. Étant donné qu'Israël ne s'est pas conformé à cet avis, l'Assemblée générale doit adopter de nouvelles mesures. Ces mesures doivent être significatives et permettre de mettre fin de toute urgence au génocide. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a également déclaré que la violence qu'Israël a déchainée sur Gaza s'inscrit dans le cadre d'un déplacement forcé et d'un remplacement des Palestiniens à long terme, intentionnel, systématique, organisé par l'État, avec une économie du génocide mise en œuvre par des entreprises internationales qui tirent profit de cette catastrophe et du génocide.

Comme nous l'avons souligné dans la déclaration du Forum de la société civile lors de la quatrième Conférence sur le financement du développement (FdD4), aucune véritable justice financière ne peut être atteinte sans mettre fin de toute urgence à l'escalade des guerres et des génocides. Nous rejetons

l'incapacité des gouvernements du Nord à respecter leurs engagements mondiaux de longue date en matière de financement pour le climat, l'environnement et le développement, alors que des milliers de milliards sont dépensés pour des guerres et des génocides. Nous rejetons la militarisation de l'aide ainsi que le détournement de la coopération au développement vers des objectifs de sécurité qui perpétuent les inégalités et les préjudices, et nous exigeons que les dépenses militaires soient réorientées vers le financement des services publics, des infrastructures sociales et de la résilience environnementale.

Dans ce contexte, le Mécanisme FdD SC reconnaît que nous sommes collectivement déterminés à défendre la justice, l'égalité, la dignité et l'intégrité pour tous. Depuis des années, nous prenons fermement position contre toutes les formes de colonialisme, d'impérialisme et de militarisme, soulignant que la réinvention de l'architecture financière internationale doit être axée sur l'urgence de recentrer l'économie mondiale sur les impératifs de la vie plutôt que sur ceux du capital. Pour les raisons qui suivent :

Nous soutenons fermement l'appel lancé par les rapporteurs et experts des Nations unies en matière de droits de l'homme à l'**Assemblée générale afin que celle-ci convoque une réunion d'urgence pour :**

1. **Appeler les États membres à agir dans le cadre de l'initiative « Union pour le maintien de la Paix », conformément à la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale.**
2. Exiger l'ouverture de tous les points de passage pour permettre un accès humanitaire sans restriction sous la supervision directe des Nations unies.
3. Exiger la suspension immédiate des mécanismes défaillants ou dangereux, y compris ceux qui ont conduit à des tueries généralisées aux points de distribution d'aide.
4. Appeler les États membres disposant de ports en Méditerranée à déployer sans délai des navires d'urgence transportant de l'aide humanitaire.
5. Demander l'autorisation de convois humanitaires internationaux dirigés par l'ONU, avec l'autorité totale de l'ONU pour coordonner et superviser tous les points de passage vers Gaza.
6. Exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent et la libération des Palestiniens et des Israéliens détenus arbitrairement.

Nous rejetons l'exceptionnalisme et l'impunité accordés à Israël par les puissances impériales occidentales. Plus jamais ça, c'est maintenant. Plus jamais ça, c'est un principe pour toute l'humanité. Nous dénonçons la mainmise politique des États-Unis sur le Conseil de sécurité, qui bloque toute résolution susceptible de garantir la sécurité, la dignité et l'intégrité du peuple palestinien et de son territoire, tout en accordant des milliards d'aide militaire à Israël. **Il n'a donc jamais été aussi pressant que les États membres de l'ONU demandent la tenue d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies afin d'invoquer son autorité en vertu d'une résolution « Union pour le maintien de la Paix ».**

La résolution « Union pour le maintien de la paix » peut être invoquée à l'Assemblée générale lorsque le Conseil de sécurité est incapable d'agir en raison d'un véto. Nous joignons nos voix à celles qui demandent que cette résolution soit invoquée. Cette résolution pourrait être exhaustive et inclure des éléments tels qu'une force de paix, un embargo militaire sur Israël, le retrait des pouvoirs d'Israël à l'Assemblée générale des Nations unies, la création d'un organe chargé de demander des comptes à Israël (tel qu'un tribunal ad hoc sur les crimes contre l'humanité, l'apartheid et le génocide), la réactivation du mécanisme antiapartheid des Nations unies pour lutter contre l'apartheid israélien, entre autres. Toutes ces mesures pourraient être adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies à la majorité des deux tiers. Compte tenu de la résolution de 2024 de la CIJ, Israël n'aurait aucun droit légal de refuser ces mesures. La Cour a affirmé qu'Israël n'avait aucune autorité, aucune souveraineté et aucun droit à Gaza ni en Cisjordanieⁱ. Cette résolution peut être invoquée à tout moment, mais le moment historique et urgent est maintenant.

En outre, nous appelons également les États membres de l'ONU à prendre en considération les éléments suivants :

- Les États membres doivent respecter leurs engagements au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et prendre des mesures supplémentaires, telles que des sanctions visant à mettre fin à toutes les relations commerciales, d'investissement, diplomatiques, sportives et culturelles avec le gouvernement israélienⁱⁱ.
- Nous appelons les États membres à veiller à ce que l'arrêt du génocide et la protection du peuple palestinien soient au cœur des actions de l'AGNU 80. Les discussions sur une solution à deux États ne peuvent pas être le seul centre d'attention de l'AGNU. Ces discussions ne peuvent pas être menées par des acteurs extérieurs, mais doivent au contraire être centrées sur les revendications légitimes du peuple palestinien.
- Nous appelons le secrétaire général des Nations unies et les organes de l'ONU à faire preuve de leadership contre le génocide et l'apartheid perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien dans un moment critique comme celui-ci, et à cesser de se cacher derrière des positions légalistes et indignes face à un génocide.
- Nous appelons les États membres et la communauté internationale à défendre, à soutenir et à protéger les juges, le personnel et les organes judiciaires du droit international tels que la CPI et la CIJ, qui demandent la fin du génocide, ainsi que la mise en accusation de l'État d'Israël et des autorités israéliennes qui commettent un génocide dans la bande de Gaza. Nous appelons également à la protection des entités indépendantes et autonomes telles que les rapporteurs des Nations unies en matière de droits de l'homme. Aucun de ces acteurs ne devrait être soumis à des sanctions illégales visant à les intimider et à les empêcher d'exercer leur mandat dans le cadre des droits de l'homme et conformément à la Convention sur le génocide.
- Nous nous joignons à l'appel lancé par de nombreux acteurs internationaux qui demandent la destitution du président de l'Assemblée générale de cette année, qui a ouvertement rejeté l'évaluation de la CIJ et a maintes fois sapé les efforts diplomatiques visant à traduire en justice les responsables.
- Nous nous joignons également aux appels demandant la destitution du vice-président de la CIJ, le juge Sebutinde qui a fait preuve d'un parti pris en faveur d'Israël dans la plainte pour génocide intentée à Israël.
- Nous demandons le déménagement du siège de l'ONU hors de New York, compte tenu des poursuites, du harcèlement et de la position anti-ONU du gouvernement américain. Aucune liberté d'expression n'est garantie aux voix qui appellent à mettre fin au génocide au sein de la maison du multilatéralisme. Les États-Unis ont mis en place des sanctions contre des acteurs de l'ONU (tels que les juges de la CPI et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967). Ils ont également refusé un visa à l'Autorité palestinienne pour assister à l'Assemblée générale. Plus largement, ils ont mis en place un contexte de harcèlement et d'intimidation des dissidents, qui n'est pas propice à offrir à la communauté internationale un environnement favorable au dialogue et à la diplomatie. Tous ces éléments compromettent la capacité d'action face à un génocide.
- Nous appelons la communauté internationale à se mobiliser pour mettre fin au génocide, à l'occupation, au siège et à l'apartheid, afin de parvenir à une paix fondée sur la justice. Nous appelons à intensifier les efforts pour mener à bien le boycott, le désinvestissement et les sanctions, la désobéissance civile et l'action collective contre Israël. Nous encourageons également un soutien accru aux demandes de libération des prisonniers politiques après des décennies d'occupation.

L'heure est venue de faire preuve de volonté et de mobilisation politiques. Mettons fin au génocide,

MAINTENANT.

- i Craig Mokhiber, “[How the UN could act today to stop the genocide in Palestine](#)”, Mondoweiss, August 27, 2025.
- ii Voir, par exemple, des initiatives telles que le [Groupe de La Haye](#), « un bloc mondial d’États engagés à prendre des “mesures juridiques et diplomatiques coordonnées” pour défendre le droit international et la solidarité avec le peuple palestinien ».